

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01076741 9

Au moment de signer le présent protocole additionnel les plénipotentiaires soussignés déclarent que ses dispositions se substituent entièrement aux dispositions de l'échange de lettres du 29 septembre 1934.

EN FOI DE QUOI, les plénipotentiaires respectifs dûment autorisés, ont signé le présent protocole additionnel.

R. BRUGÈRE

ARABIC  
ROMANIAN